Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0205-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2023
Extrait des délibérations n°12
ANNULE ET REMPLACE – Rectification erreur matérielle

Date de convocation : le 26 septembre 2023. Date d'affichage : le 26 septembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT AUBIN-D'ECROSVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 48 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – EPEGARD – FOUQUEVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France – Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie - Excusée*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Excusée*
EPEGARD	*DEMARE Pascal - Absent*	*PAYAN Jean-François - Absent*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	*LEMOINE Didier - Absent*	*SOENEN Bruno - Absent*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita. *LEROY Hélène – Excusée* – POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *ONFRAY Didier – Excusé* – POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues *FOSSE Patricia – Excusée* - POUVOIR Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0205-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°12
ANNULE ET REMPLACE – Rectification erreur matérielle

COMPETENCE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
Objet : Comité de pilotage Natura 2000 - « Vallée de l'Eure » – désignation des représentants

Depuis le 1er janvier 2023, les sites Natura 2000 exclusivement terrestres sont passés de l'autorité administrative du préfet au président de région. Les sites Natura 2000 ayant une composante maritime sont restés sous l'autorité administrative du préfet. De même, dans le cadre de ce transfert, les actes pris par l'autorité préfectorale restent en vigueur, dans les règles qui leur sont applicables, jusqu'à l'adoption de nouvelles règles de gestion par le président de la région. Par ailleurs, chaque site Natura 2000 dispose d'un comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs. Ce comité de pilotage est composé notamment des « collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ».

Le site Natura 2000 FR2300128 « Vallée de l'Eure » relève, désormais, de l'autorité administrative du président de région. Ce site a été placé sous la maîtrise d'ouvrage du département de l'Eure. Ce mandat est expiré, ainsi que celui du président du comité de pilotage. De nouvelles élections doivent se tenir au sein de ce comité de pilotage.

Ainsi, conformément aux dispositions législatives, le président de la région Normandie a pris un arrêté fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure ». La communauté de communes du pays du Neubourg est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Pour cela, le conseil communautaire doit procéder à la désignation de ses représentants.

Il est, par ailleurs précisé, que cette élection a lieu à scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour. Lors de ce troisième tour, le candidat est élu s'il obtient la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu. Cependant, en l'absence de dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément cette élection à scrutin secret, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à cette élection à scrutin secret. De même si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ces nominations sont effectives immédiatement.

Il est fait appel à candidature. Les candidats pour siéger au sein du Comité de Pilotage du site NATURA 2000 sont les suivants :
- délégué titulaire : Bertrand CARPENTIER,
- délégué suppléant : Patrick LHERMEROULT.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la décision d'exécution (UE) 2023/238 de la commission du 26 janvier 2023 arrêtant la seizième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique Atlantique,
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu le décret n°2022-1757 du 30 septembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions, et notamment l'article 28 portant sur les droits et obligation de la région et les actes nécessaires à la gestion des sites,
Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L414-1 à L414-7,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 par renvoi à l'article L5211-1,
Vu l'arrêté n°A-23-ENV-4 du président de la région Normandie en date du 20 juillet 2023 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300128 « Vallée de l'Eure »,
Vu l'avis de la commission environnement du 13 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 25 septembre 2023,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0205-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°12
ANNULE ET REMPLACE – Rectification erreur matérielle

Après constaté une seule candidature pour chacun des postes, le conseil communautaire :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide de prendre en compte immédiatement la nomination des représentants suivants au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300128 «Vallée de l'Eure» :
    - Représentant titulaire : Bertrand CARPENTIER,
    - Représentant suppléant : Patrick LHERMEROULT.
- autorise le président à signer l'ensemble des actes relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
49 Voix Pour – 2 Abstentions

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 23 OCT. 2023